

# Conseil Municipal

## du 14 Février 2014 à 20 heures 30

Présents : DURAND , SALTET, CABRILLAC, THION, CRISTIANI, ABRIC, MARTIN, ISZEZUK, PATRINOS, BLANC

Excusés : PRIEUR, BELLAS (procuration SALTET)

Absents : LABOUREAU , PIALOT,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame PATRINOS a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée, et conformément à l'article L2121-18 du même code la séance a été publique

\*\*\*\*\*

**Le compte rendu de la réunion du 20/01/2014 est adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

Avant d'ouvrir la séance, Mr le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Mme Francine SIDHOUM habitant avec son fils Nicolas, adulte handicapé, avenue des Cévennes. Il est décidé de poursuivre la livraison des repas par le Maison de retraite pour Nicolas, jusqu'à l'ensevelissement de sa mère le 16 février prochain, il doit être pris en charge ensuite soit par sa famille soit par le CMP du Vigan.

---

### ADHESION A LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CEVENNES

VU le Code de l'environnement notamment en ses articles L. 331-2, L. 331-3 et R. 331-10

VU le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes

VU le courrier de saisine du Préfet de la Région Languedoc Roussillon du 12 novembre 2013

VU les trois documents constituant la charte du Parc national des Cévennes, à savoir document principal, carte des vocations, fascicule des modalités d'application de la réglementation du cœur

VU la délibération n° 2013-195 du 12 décembre 2013 de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires portant avis consultatif préalable à la décision d'adhésion des communes membres, OUI le rapport du maire,

Le conseil municipal

- décide d'adhérer à la charte du Parc national des Cévennes
- mandate le maire pour notifier cette décision à l'établissement public du Parc national des Cévennes.

La commune a émis un avis favorable, suite à un vote à bulletin secret :

9 voix Pour  
1 voix Contre  
1 bulletin Blanc

#### **GITES DU MOURETOU : LOCATION DU GÎTE N°4**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de location de la part d'un administré, savoir : Monsieur PROUST doit libérer son logement actuel fin Mars 2014 et doit quitter la Commune en fin d'année scolaire afin de ne pas perturber la scolarité de ses deux enfants; il souhaiterait pourvoir louer un gîte au hameau du Mourétou, soit environ 3 mois, à compter du mois d'avril 2014 jusqu'au 5 juillet 2014 (date des vacances scolaires).

Le Conseil Municipal, considérant la demande de Mr PROUST, considérant que ses deux enfants et lui-même se trouveront sans logement dès la fin mars, considérant que Mr PROUST quittera le gîte pour le début de la période estivale,

Décide de louer à Mr PROUST le gîte 4 du village de gîtes, moyennant une location mensuelle de 400€ ; les compteurs d'eau et d'électricité seront relevés en début et fin de location et les consommations seront prises en charge par le locataire.

#### **REHABILITATION DES RESEAUX HUMIDES SOUS LA RD n° 10b, RENOUVELLEMENT DEMANDE D'AIDES AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU SUR BUDGET 2014**

Le Maire rappelle au conseil le projet de l'aménagement du RD 10b au cœur du village, et la remise en état des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement défectueux. En séance du 12 septembre 2012 avaient été votés le projet ainsi que les demandes de subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Pour raison budgétaire, ces demandes n'ont pu être retenues sur le budget 2013 de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général. Le Maire propose donc de redéposer le dossier pour 2014.

Le montant estimatif de l'opération est évalué à 232 731 € hors taxes et comprend :

- 113 411 euros pour l'assainissement
- 119 320 euros pour l'adduction d'eau potable

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

- Charge le Maire de renouveler les demandes de subventions auprès du Conseil Général pour le Département et l'Agence de l'Eau sur le budget 2014,

➤

Dit que le financement sera le suivant :

- Subvention Conseil Général et Agence de l'Eau pour assainissement (45%) : 51 035 €
- Subvention Conseil Général et Agence de l'Eau pour A.E.P. (40%) : 47 728 €
- Emprunt  
100 000 €
- Autofinancement  
33 968 €

## QUESTIONS DIVERSES :

### *Le point sur le contrôle de la chambre régionale des comptes :*

le rapport de la chambre régional des comptes n'est pas publiable, il n'est pas non plus communicable aux membres du Conseil Municipal, en raison du calendrier des prochaines élections municipales.

### *Urbanisme :*

Le Maire indique qu'un recours a été déposé contre le permis de construire qui a été accordé à l'association « La Providence » qui souhaitait construire un chalet au lotissement les Granges de l'Aigoual. L'entier dossier sera adressé à notre compagnie d'assurance.

### *Villages fleuris :*

La remise des prix aura lieu au Conseil Général du Gard, le Lundi 17 Février, Renée PATRINOS se rendra à cette manifestation accompagnée de Josian PERRIER, chargé des espaces verts et du fleurissement.

Une pré-commande de plants fleurs a été préparée, pour un budget d'environ 200.00€, la réservation a été faite en attente de la commande qui interviendra éventuellement après le vote du budget.

***Branchement assainissement au Mas Gibert :***

Les services techniques municipaux réaliseront le branchement de la maison de Monsieur LAPLEAU, sur le haut du Mas.

***Chemin d'accès à la Barre :***

Suite à la visite sur le site, comme prévu lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il est prévu de déplacer l'emplacement d'escaliers afin de pouvoir démolir une partie du rocher ce qui permettra d'élargir la route l'accès à la Barre, dans sa partie proche du Foyer communal Les travaux seront réalisés par le personnel communal.

***Arts de la Rue 2014 :***

L'association a fait parvenir une demande de subvention, pour cette manifestation, en joignant le bilan de l'année 2013. Le Conseil émet un avis favorable à cette demande de subvention, mais c'est le prochain conseil municipal qui prendra la décision.

***Prat-Peyrot :***

Il a neigé depuis peu sur le site, de ce fait 5 pistes (vertes et bleues) sont ouvertes, Les Pistes des Cougourles seront ouvertes seulement durant les wek-end afin de préserver l'enneigement.

***Locaux communaux de Bagatelle :***

L'Association AGAC occupe une grande salle ainsi qu'une salle annexe au premier étage des locaux. Or, il a été noté que l'association stockait également des affaires dans le hall d'accueil du 1<sup>er</sup> étage. Il leur sera demandé de libérer cet espace qui ne leur a pas été dévolu.

**La séance est levée à 21h30**